28950

Case
FRC
12980

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

OPINION

DE

REGNIER,

Sur la résolution du 19 fructidor, relative aux Finances de la République,

Séance du 9 Vendémiaire an 6.

Représentans du Peuple,

Il n'eſt aucun de nous qui ne veuille qu'on faſſe pour les créanciers de l'Etat tout ce qu'il eſt poſſible de faire; &, en mon particulier, je regarderois comme un homme inſenſible & féroce celui qui pourroit ne point partager un ſentiment ſi conforme à la juſtice & à l'humanité.

Or c'eſt préciſément parce que la réſolution qui vous eſt ſoumiſe remplit ce but, que j'en demande l'approbation : c'eſt ce que je prouverai ſans peine ; mais, avant tout, je dois répondre aux obſervations de forme qui ont été propoſées par un de nos collègues.

Dans toute autre circonſtance, j'aurois partagé ſon opinion, parce que je ſens, comme lui, combien la conſcience peut ſe trouver froiſſée lorſqu'on eſt obligé de voter en maſſe & ſimultanément ſur un grand nombre de réſolutions, dont on regarde les unes comme bonnes, & dont les autres peuvent paroître injuſtes. Mais l'urgence des conjonctures & même l'imminence du danger nous impoſent le devoir de faire à la patrie le ſacrifice de la juſte répugnance que pourroit nous inſpirer un tel mode de délibération.

Vous connoiſſez, mes collègues, les perfides temporiſations qui ont amené cette ſituation critique. Eh bien ! gardons-nous de l'aggraver encore par de nouvelles lenteurs ; détrompons les puiſſances ennemies abuſées par cette aſſertion qu'a ſi ſouvent répétée le royaliſme délirant, que jamais nous n'aurions de finance ; qu'il étoit impoſſible que nous en euſſions. Quand les rois qui nous font la guerre apprendront que, d'un ſeul jet, les repréſentans du grand peuple ont fait éclore un plan complet de finance ; quand ils ſauront que, d'un ſeul jet, ils ont créé des reſſources capables d'ébranler & de faire chanceler leur trône, s'ils ne ſe hâtent d'accepter les juſtes conditions de la paix : alors, n'en doutez pas, nous l'aurons cette paix ſi deſirée de tous les amis de l'humanité, parce que l'obſtination & la haine céderont, dans le cœur des rois, au ſentiment impérieux de leur propre conſervation : Voilà les conſidérations ſupérieures qui doivent vous déterminer à fermer les yeux ſur l'irrégularité de la forme, irrégularité que nos collègues des Cinq-Cents ſe garderont bien, ſans doute, de faire reparoître à l'avenir.

J'ai dit que la réſolution accorde aux créanciers de l'état tout ce qu'il eſt poſſible de leur accorder ; & cette propoſition, je ne la hazarde point ſur des conjectures : je la démontre par

les faits & par le calcul. Il eſt généralement convenu que, ſans fouler le peuple, & par conſéquent ſans l'opprimer, il eſt impoſſible que les contributions publiques, en temps de paix, excèdent 464 millions. Celui de nos collègues qui a combattu la réſolution avec le plus de force & d'éloquence, eſt d'accord ſur ce point avec ſes défenſeurs; il deſireroit même que le *maximum* des contributions ne s'élevât jamais au-delà de 435 millions: mais comment concilieroit-il ce vœu ſi digne de ſon cœur avec le ſyſtême qu'il ſoutient?

D'après l'apperçu de votre commiſſion & les données les plus probables, la dette publique (y compris les penſions de toute eſpèce), en la laiſſant ſubſiſter telle qu'elle eſt, néceſſiteroit, avec les dépenſes ordinaires du gouvernement, une recette annuelle de 626 millions au moins. Or la recette n'en pouvant pas dépaſſer 464; il eſt clair que le déficit ſeroit au plus bas de 162 millions: mais ſuppoſons-le ſeulement de 150, l'opération qu'on vous propoſe ſur les rentes, en ſeroit-elle moins indiſpenſable?

Des créanciers abuſés vous diſent: Nous ſentons comme vous la ſituation pénible des finances, auſſi ſommes-nous loin d'exiger pour le moment que nos rentes nous ſoient payées en entier; nous nous contenterons de ce qu'on pourra nous donner, & nous attendrons des temps plus heureux; mais ne touchez point au capital de ces rentes; laiſſez-les telles qu'elles ſont, & ne nous enviez pas les reſſources & les conſolations de l'eſpérance.

Infortunés qu'on égare, dites plutôt les illuſions! Sans doute ſi on entrevoyoit une époque à laquelle il devînt poſſible ou de vous payer complétement, ou tout au moins de vous donner plus que ne fait la réſolution, il ſeroit juſte d'attendre cette époque, & de ne point précipiter une réduction qui, dans ce cas, ſeroit une véritable injuſtice; mais y avez-vous bien réflechi, & comment ne ſentez-vous pas que tout délai, loin de vous être avantageux, vous deviendroit néceſſairement funeſte?

Est-ce donc avec un déficit annuel de 150 millions & plus, qu'il seroit possible un jour d'améliorer votre sort? Qui ne voit, au contraire, que ce vide énorme dans la recette, entassant arrérages sur arrérages, il en résulteroit, dans très-peu d'années, un nouveau capital effrayant, & qui mettroit de plus en plus la République dans l'impuissance de s'acquitter? Mais, je vous entends: vous dites que la paix générale est prochaine, & qu'à cette heureuse époque on pourroit vous accorder la portion des revenus publics actuellement destinée à l'entretien des armées républicaines. Non, vous ne voulez pas; non, vous ne pouvez pas vouloir, parce que vous êtes citoyens, que les mêmes charges que le peuple a si généreusement supportées pendant la guerre continuent à peser sur lui après la paix: en tout cas, si ce sont là vos vues secrètes, jamais le Corps législatif n'en deviendra le complice.

Citoyens collègues, nous ne sommes pas seulement les représentans des créanciers de l'Etat; nous sommes les représentans de la nation entière, d'une population de trente millions d'hommes qui attendent & qui ont le droit d'attendre des soulagemens après tant & de si grands sacrifices.

Nous leur devons la paix, dès que l'honneur national nous permettra de la signer; & nous la leur devons, non pas seulement pour prévenir une nouvelle effusion du sang humain, mais pour qu'après tant de calamités & de privations ils jouissent enfin de quelque aisance, & qu'à l'abri de la misère où les réduisit si long-temps un régime odieux ils puissent mieux savourer les charmes & les douceurs de la liberté.

Remplirions-nous cette obligation sacrée en écrasant le peuple sous le poids de l'impôt, en lui ravissant par d'énormes tributs tout le produit de ses sueurs? seroit-ce répondre à son honorable confiance, ou plutôt, ne seroit-ce pas nous rendre coupables de la plus honteuse & de la plus criminelle prévarication?

Quoi! la paix générale seroit faite, & l'infortuné la-

boureur ne seroit pas même dans le cas de s'en apercevoir ? Tout le prix de sa constance & de sa résignation pendant la guerre seroit d'être encore accablé après la paix ! Ah ! vos cœurs, citoyens collègues, repoussent avec horreur cette idée déchirante.

Les créanciers de l'état eux-mêmes, lorsqu'ils ont versé leurs fonds au trésor public, n'ont pas dû compter qu'il fût au pouvoir du gouvernement de faire gémir à jamais le peuple français sous le fardeau des plus insupportables tributs, ou s'il en est quelques-uns qui ayent formé cette spéculation impie, je suis loin de m'attendrir sur leur sort, comme sur celui de cette masse de créanciers honnêtes à qui la force impérieuse des circonstances nous force de faire souffrir une douloureuse réduction.

C'est sans doute du sein de ces spéculateurs que se sont élevés ces hommes que je ne veux pas qualifier, & qui ne craignent point d'avancer, dans leur délire, que la dette publique doit être acquittée en entier, même, s'il le faut, aux dépens des propriétés particulières.

Comme si, en contractant, les créanciers de l'Etat avoient dû compter sur ces propriétés ; comme si le gouvernement avoit pu les leur assigner pour gage, & comme si enfin il n'étoit pas de principe éternel, que les contributions & les charges publiques ne peuvent jamais affecter que les revenus, & les affecter encore d'une manière modérée, & qui ne soit point oppressive pour les redevables. Mais c'est précisément la violence des moyens qu'indiquent les adversaires de la résolution, qui vous fera sentir de plus en plus la nécessité de l'approuver : car si, pour laisser subsister la dette, telle qu'elle est, il faut non-seulement recourir & recourir sans fin à des contributions oppressives, mais encore absorber une partie des propriétés particulières, il demeure démontré que l'existence de cette dette, dans son intégrité, seroit une vraie calamité publique.

Mais, a dit un des préopinans, il ne s'agit pas d'augmenter excessivement les tributs, il s'agit encore moi

tenter aux propriétés particulières : on vous indique un moyen qui peut tout concilier.

Sans toucher au fonds de la dette, sans en diminuer le capital, réduisez-en l'intérêt à deux & demi pour cent, alors vous faites cesser tant de cris douloureux, & vous conservez la libre disposition de ces domaines nationaux que vous vouliez affecter au paiement des deux tiers de la dette.

Observons d'abord que le tiers consolidé & les bons des deux autres tiers admissibles, & même exclusivement admissibles, à la paix, en paiement de biens nationaux, forment & au-delà l'équivalent de ces deux & demi pour cent dont on dit que les créanciers de l'Etat seroient satisfaits.

Observons ensuite que la conservation du capital de la dette, dans toute son intégrité, ne seroit qu'une illusion : car qu'importeroit qu'il fût conservé, lorsqu'il est démontré que jamais l'intérêt n'en pourroit être acquitté sans fouler le peuple ; extrémité à laquelle des représentans attachés à leurs devoirs ne se porteront jamais. Observons enfin que nous sommes les économes autant que les législateurs du peuple français, & que pouvant, à l'aide des biens nationaux qui nous restent, amortir une portion notable de la dette publique, nous nous rendrions inexcusables aux yeux de nos commettans de ne point user de cette utile ressource, & de n'en point user parce que des hommes dont l'infortune est respectable sans doute, mais aveuglés par de chimériques espérances, s'obstinent à croire, contre l'évidence, que les chances de l'avenir leur laissent la perspective d'un sort plus avantageux.

Il est de notre devoir de stipuler pour eux malgré eux-mêmes, & de ne pas laisser échapper de leurs mains un gage certain & solide, pour lui substituer des illusions & des chimères.

D'ailleurs, vous ne voulez pas, citoyens collègues, livrer le peuple français à d'éternelles inquiétudes : or croyez-vous que telle ne fût pas sa situation, s'il falloit qu'il eût

ns ceſſe devant les yeux le ſpectre effrayant d'une dette inextinguible, & qu'il ne manqueroit pas de regarder comme devant être un peu plutôt ou un peu plus tard la ſource funeſte des impôts les plus déſaſtreux ?

Arrachez-le à cette anxiété fatale, raviſſez à l'éternel machinateur de nos troubles domeſtiques ſes dernières eſpérances. Pitt, déſeſpérant de nous vaincre par les armes, ſe flattoit de nous faire périr par les finances. Eh bien ! qu'il éprouve encore le tourment de s'être trompé à cet égard comme ſur tout le reſte.

Qu'il apprenne que ces mêmes domaines nationaux, avec le ſecours deſquels nous avons ſi glorieuſement lutté contre l'Europe entière, viennent encore de nous délivrer du fardeau de cette dette publique ſous laquelle il nous croyoit près de ſuccomber.

Qu'il ſache, & qu'il en pâliſſe, que, ſans oppreſſion, ſans ſecouſſe, la recette peut maintenant égaler la dépenſe, & que le peuple français n'aura plus à ſupporter que des contributions modérées.

Que cette grande vérité retentiſſe dans l'Europe, & qu'elle porte l'épouvante dans le cœur de nos ennemis.

Alors, convaincus qu'il ne leur reſte plus de reſſources & qu'il leur eſt impoſſible de nous perdre, il faudra bien non-ſeulement qu'ils acceptent la paix, mais qu'ils renoncent à tout projet de recommencer la guerre.

Hâtez-vous donc, repréſentans du peuple, d'approuver une réſolution à laquelle tiennent ſi intimement les deſtinées de la République.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire, an 6.